

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 104 (1968)

Heft: 25

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

Séminaire de la SPV
automne 1968



X^e séminaire d'automne de la SPV - 1968

Un anniversaire ! C'est en 1959 que quelques membres du Comité central SPV d'alors, convaincus de la nécessité d'une formation continue, mirent sur pied, du 19 au 21 octobre, les premiers cours de français : trois groupes de travail, une septantaine de participants.

La résidence de Crêt-Bérard suffisait alors, mais avec les années, le nombre des participants et celui des cours augmentant, il fallut annexer successivement Puidoux-Village, Chexbres et même Pompaples.

Battrons-nous des records en 1968 ? A vous de jouer, chers collègues vaudois et d'ailleurs. Voici les cours qui vous sont proposés pour les

lundi 21 - mardi 22 - et mercredi 23 octobre 1968

Cours n° 1 **Mathématiques** : enseignement au degré supérieur primaire, par M. H. Porchet, Perroy. 3 jours.

Cours n° 2 **Précalcul** : par Mme M. Maire, Avenches. 3 jours.

Cours n° 3 **Cuisenaire** : cours pour débutants (formation personnelle), par Mlle A. Grin, Lausanne. 3 jours.

Cours n° 4 **Cuisenaire** : utilisation du matériel avec des enfants de 9 ans et plus, par M. R. Dyens, Savuit/Lutry. 3 jours.

Cours n° 5 **Sciences I** : leçons de choses au degré inférieur, par Mmes A.-M. Ropraz, E. Deppierraz et M.-L. Givel. 3 jours.

Cours n° 6 **Sciences II** : « Découvrir et dessiner la nature » : conseils et croquis pour l'étude des milieux naturels au degré moyen, par M. O. Paccaud, Nyon. 3 jours.

Cours n° 7 **Sciences III** : « Hors des sentiers battus » : sujets divers en rapport avec l'enseignement du degré moyen, par M. G. Falconnier, Lausanne. 3 jours.

Cours n° 8 **Sciences IV** : « Loupe en main » : maniement d'armes pour naturaliste ; de la leçon de choses à la leçon de sciences, degré moyen, par M. J. Blanc, Lausanne. 3 jours.

Cours n° 9 **Le « rotin »** : cours pour débutants, par l'Association des maîtres OP/TM. 3 jours.

Cours n° 10 **Plein-air et tournoi** : par l'Association des maîtres de gymnastique. 3 jours (voir communiqué spécial sous AVMG). Inscriptions préalables à adresser au Secrétariat central SPV, avant le 15 août.

Cours n° 11 **Marionnettes** : perfectionnement, par l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines. 2 jours.

Cours n° 12 **Peinture sur tissu, émaux** : par l'Association des maîtresses de travaux à l'aiguille. 2 jours.

Cours n° 13 **Télévision** : préparation des émissions, pour enseignants de tous les degrés, par MM. Rudin, Barbey et Cornamusaz, sous les auspices de la Société pédagogique romande. 2 jours.

Cours n° 14 **Lecture** : apprentissage chez les enfants déficients, par l'AVEA. 1 jour.

Cours n° 15 **La dissertation française** : introduction, par l'Association des maîtres de classe supérieure. 1 jour.

Cours n° 16 **L'instruction civique** : pour nos grandes filles, par l'Association des maîtresses ménagères. 1 jour.

Le cours n° 8, Sciences IV, aura lieu à Lausanne.

Le cours n° 10, Plein-air et tournoi, aura lieu dans la région de Crêt-Bérard, Mont-Pélerin et Vevey.

Le cours n° 13, Télévision, aura lieu à Genève.

Les autres cours se donneront à Crêt-Bérard, Puidoux et Chexbres, selon répartition ultérieure.

Les horaires et le bulletin d'inscription paraîtront en septembre.

Tous renseignements auprès du

Secrétariat central SPV.

AVMG

Programme pour le cours de 2 jours et demi organisé dans le cadre du Séminaire SPV 1968

1^{er} jour :

— Leçon pour une classe à plusieurs degrés dans des conditions difficiles.

Comment tirer parti de peu d'installations.

Elaboration d'un programme annuel pour une classe de campagne qui n'a pas de salle de gymnastique.
(Région de Crêt-Bérard).

— Après-midi sportif sur un terrain de sport (Vevey).

— Tournoi entre participants (salle bien équipée).

2^e jour :

— Orientation en forêt en utilisant une piste balisée (Mont Pélerin). Leçon de gymnastique en forêt.

(Pique-nique, broche, raclette, etc.).

— Grands jeux en forêt.

— Tournoi entre participants (salle bien équipée).

3^e jour :

— Footing avec un spécialiste.

— Progression dans les jeux de plein-air avec balles.

Un soir :

Causerie/débat : le mi-temps pédagogique.

J. Lienhard.

Communiqués

AVMG - Tournoi de volleyball 1968

Résultats

A. Equipes masculines

1) **Maîtres de gymnastique lausannois et Orbe** : la finale, où les maîtres de gymnastique menaient par 15-9, fut interrompue fort peu civilement par le concierge du Belvédère dont l'incompréhension ne sera pas oubliée de siôt par les 70 participants. Très sportivement, les maîtres de gymnasti-

que lausannois céderont le challenge Honegger à la toujours jeune équipe d'Orbe. Voici la suite du classement :

3. Renens ; 4. Prilly ; 5. Ecublens ; 6. Vevey.

B. Equipes féminines et mixtes

1. Pully (gagne le challenge W. Honegger) ; 2. Lausanne-féminin ; 3. Prilly.

Un grand merci à tous les participants, aux arbitres et à M. W. Honegger pour ses encouragements.

J. R.

(suite des communiqués en page 342)

Ecole romande: trois bonnes nouvelles

Au moment de mettre sous presse nous sont parvenus les communiqués suivants, que nous publions sans avoir le temps de les commenter. Chacun saura voir qu'il s'agit là de décisions de première importance, bien dans la ligne des propositions et vœux émis par la SPR. Merci aux autorités des pas nouveaux qu'elles ont faits sur la voie de l'Ecole romande.

Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

Au cours de la séance qu'elle a tenue récemment à Genève, la conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin a décidé l'institution d'un poste de **secrétaire à la coordination en matière d'instruction publique**, à l'échelon le plus élevé ; il relèvera directement de la conférence même des chefs de départements.

La conférence a approuvé la création d'une **licence romande en psychologie** : études générales à l'Institut des sciences de l'éducation ; spécialisation : psychologie génétique et clinique à Genève, orientation professionnelle à Lausanne, psychologie industrielle à Neuchâtel.

Enfin, pour étudier et coordonner les différents projets d'**Institut pédagogique romand** qui lui ont été présentés, la conférence a décidé la désignation d'un groupe de travail où seront représentés les responsables de l'enseignement et l'Université.

Et voici quelques renseignements plus détaillés.

Secrétaire à la coordination romande en matière d'enseignement

Le délégué de la Commission interdépartementale de coordination de l'enseignement primaire, qui vient d'être nommé en la personne de M. A. Neuenschwander, est un organe d'exécution. Le secrétaire à la coordination romande en matière d'enseignement, dont le poste vient d'être institué et le cahier des charges approuvé par la conférence des chefs de départements, est à un niveau plus élevé, sa mission est plus étendue.

Le cahier des charges établi par la conférence des secrétaires généraux des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande, s'efforce de tenir compte des exigences opposées : ménager la souveraineté cantonale et donner à ce secrétaire à la coordination romande les moyens d'être efficace.

Le **cahier des charges** fixe la mission :

- faire l'inventaire des problèmes, des études et des solutions déjà élaborées ou mises en œuvre ;
- étudier les mesures à prendre et contribuer à la coordination des efforts qui se font déjà ;
- établir et maintenir la collaboration et les contacts avec tous les organes de coordination qui existent déjà : au niveau des départements cantonaux, de la Confédération, des associations professionnelles d'enseignants, et d'autres associations ;
- préparer les décisions à soumettre à la conférence des chefs de départements.

L'application de ces décisions reste évidemment du ressort des autorités cantonales.

On a mentionné dans le cahier des charges l'information, qui doit être un souci constant du secrétaire, et, naturellement, les rapports qu'il doit établir sur son activité.

Le secrétaire relève directement de la conférence des chefs de départements et, pour les affaires courantes, du président de cette conférence, qui est le chef du Département de l'instruction publique du canton de Vaud, M. Jean-Pierre Pradervand, conseiller d'Etat. C'est, notamment, à la conférence qu'il doit soumettre son projet de plan de travail et l'ordre des priorités.

Le secrétaire à la coordination romande doit avoir une secrétaire administrative, cela semble aller de soi ; quant à son **lieu de travail**, il est difficile de l'imposer schématiquement : il faut que soit possible une collaboration étroite avec le Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation que dirige M. Eugène Egger. Mais, au demeurant, les distances ne sont pas si grandes en Suisse romande qu'il ne puisse, même s'il habite La Chaux-de-Fonds ou Sion, être en relations avec le président de la conférence à Lausanne, ou avec Genève.

Quant à la recherche d'un candidat valable, la question se pose de l'opportunité d'ouvrir une inscription, comme on dit à Genève, ou un concours, comme on dit dans d'autres cantons.

(Pour le **statut** du secrétaire, il est en tout cas nécessaire qu'il puisse rester affilié à une caisse de pensions. Cela implique qu'il reste intégré à l'administration ou au corps enseignant de son canton de domicile.)

Le **budget** établi par le secrétaire sera soumis à l'approbation des chefs de départements, dès que possible, et, pour les années suivantes, en principe lors de la séance ordinaire de cette conférence, au mois de mai en général.

La **répartition des frais** causés par ce poste se fera selon le même principe que pour le délégué de la Commission interdépartementale de coordination de l'enseignement primaire : à proportion de la population de langue française des cantons, telle qu'elle a été établie par le dernier recensement fédéral.

Ce cahier des charges doit être, comme l'engagement, provisoire pour une année. Au bout de cette première année, un cahier des charges définitif sera proposé à l'approbation de la conférence.

La reconduction du mandat du secrétaire doit être faite expressément, et non pas tacitement, par la conférence des chefs de départements.

Institut pédagogique romand

Lors de la conférence qu'ils ont tenue les 8 et 9 mai, à Spiez, les chefs de services des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande se sont trouvés devant une proposition des directeurs de l'enseignement primaire, qui présentait un projet d'institut pédagogique.

But

Mettre sur pied les études, les recherches et les expériences, avec des moyens supérieurs à ceux dont dispose chacun des cantons, et coordonner les entreprises éparses, concentrer les moyens, développer et harmoniser au niveau romand tout ce qui concerne l'école.

Ce projet s'appuyait sur les vœux émis naguère par la Société pédagogique romande.

Dans l'idée des initiateurs, l'**Institut pédagogique romand** doit être un institut intercantonal de recherches : quant aux structures scolaires, quant aux programmes et aux méthodes

et aux moyens d'enseignement ; il limite son activité à la scolarité obligatoire et, dans ce cadre, crée lorsque c'est nécessaire les manuels, moyens d'enseignement, matériel didactique, ouvrages de méthodologie, et diffuse de la documentation.

On le prévoit subordonné à un conseil représentatif des départements cantonaux et dirigé par un fonctionnaire de niveau universitaire, secondé par des chercheurs et un personnel administratif à plein temps.

Ce qui est caractéristique de ce projet, et qui a suscité les réserves d'une partie de la conférence, c'est la crainte exprimée de voir cet institut se placer au niveau universitaire, dans l'idée que si l'institut était universitaire, ses intérêts ne seraient pas ceux des praticiens de l'enseignement.

Au contraire, la majorité de la conférence des chefs de services a estimé qu'il fallait créer une institution qui soit le lieu de convergence de la recherche scientifique et de son application à la pédagogie. En effet, la dissociation entre la recherche universitaire et la recherche appliquée est précisément le danger qu'il faut éviter, car alors l'université perd le contact avec la pratique, tandis que les chercheurs praticiens ne sont pas suffisamment formés à la recherche rigoureuse.

A l'étude de ce projet doivent participer les services et directions de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire et de l'université, d'où la nécessité de faire mandater par la conférence des chefs de départements le groupe de travail qui en sera chargé. C'est ce que celle-ci a décidé.

Présidé par le secrétaire de la conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, le groupe d'étude comprendra en tout cas un ou deux professeurs de pédagogie et de psychologie de l'université, les secrétaires de départements, directeurs de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, les délégués des directeurs des gymnases et des écoles normales, ainsi que le chef du service de la recherche pédagogique d'un des cantons romands.

Vérités d'hier - Vérités d'aujourd'hui

Il me semble qu'il faut se borner à une méthode courte et facile... Le grand point est de mettre une personne le plus tôt qu'on peut dans l'application des règles par un fréquent usage.

Fénelon (1651-1715)

Il importe que le maître connaisse la manière dont s'établit chez son élève le cercle des idées qui engendrent les sentiments et, par là, les principes et les manières d'agir.

Herbart (1776-1841)

Suite des communiqués

VAUD

Postes au concours

Délai d'inscription 6 juillet. Détails, voir « Feuille des Avis officiels » du 21 juin.

LAVEY-MORCLES. Maîtresse semi-enfantine, à Lavey-Village.

MEX et VILLARS SAINTE-CROIX (Cercle scolaire). Instituteur primaire à Mex. Entrée en fonctions : 2 septembre 1968. Appartement à disposition au collège.

PENTHALAZ. Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 2 septembre 1968.

Le travail choral sera conduit par des chefs chevronnés tels que

César Geoffrey, de Lyon
et

Michel Corboz, de Lausanne.

De plus, la Journée d'automne sera enrichie par la conférence qu'y donnera le maître Heinrich Sutermeister sur son expérience de compositeur et par un récital de basson de M. Vivian, membre de l'Orchestre de chambre de Lausanne.

On peut, d'ores et déjà, s'inscrire comme participant à ce week-end auprès de M. Pierre Arn, vice-président AVDC, Montblesson, tél. 32 25 39. Le prix de Fr. 50.— comprend la pension complète de 30 membres. Les instituteurs et maîtres secondaires qui en feront la demande à leur autorité scolaire obtiendront le congé du samedi matin, ceci grâce à l'appui du DIP.

Il faut espérer que nombreux seront nos collègues directeurs heureux de profiter de contacts aussi enrichissants.

Le comité AVDC.

Comme l'année dernière, et conformément à la décision prise par l'Assemblée des délégués SPR, l'« Educateur » ne paraîtra pas pendant les vacances. Le prochain numéro sera celui du 6 septembre.

névralgie
refroidissement
maux de tête
rhumatismes
lumbago Sciatique

prenez

KAFA
soulage rapidement

poudre ou comprimés

Pour y voir un peu plus clair

En cette veille de vacances, au terme de fiévreuses semaines où les remous du monde universitaire ont semé le trouble dans d'innombrables esprits, il m'a paru utile de ramasser en un modeste essai de synthèse l'éventail des problèmes qui se posent aujourd'hui à l'école. Essai bien imparfait, bien incomplet, qui n'a d'autre prétention que de tisser un canevas de pensées dont vos méditations de vacances, souhaitons-le, seront la broderie.

Depuis vingt ans que ces questions me préoccupent, un sentiment n'a cessé de se fortifier en moi en ce qui concerne la mission de l'éducation populaire : **moins mais mieux**. Que de fois n'ai-je entendu, venant de tous les milieux, cette injonction majeure : donnez-leur donc les **bases** ! Cette invite est si constante qu'il faut s'y arrêter.

Quels sont ces fondements auxquels les « clients » de l'école attachent une telle importance ?

Premièrement, bien entendu, les **facultés intellectuelles élémentaires** :

- faculté de **comprendre** autrui : écouter — lire — regarder (l'éducation à l'image, quel programme !)
- faculté de **s'exprimer** : parler — écrire — dessiner
- faculté de **dénombrer, mesurer, calculer**

Conjointement, des **éléments de connaissances** qui soient, plutôt qu'un savoir mort, des éveils d'intérêt, des ouvertures de l'esprit :

- ouverture sur le beau
- ouverture sur l'humain
- ouverture sur le milieu ambiant.

De plus, et c'est peut-être l'essentiel, les **bases du comportement** :

- intégration au groupe social
- respect de la règle établie
- courtoisie, égards envers autrui.

Enfin, aspiration profonde de tout éducateur, les **fondements de la personne** :

- imagination créatrice
- volonté et persévérance
- sens moral.

Un tel programme, direz-vous, est avant tout celui de l'enseignement primaire. Oui, et il s'en honore. Mais à ce mot de primaire étrangement dévalué aujourd'hui, il faut substituer un autre, qui fait son chemin depuis peu, celui d'enseignement **premier** (la Grundschule des régions germaniques, l'école de base).

C'est l'enseignement capital, celui dont tout procède. Un mauvais apprentissage de la lecture, par exemple, peut compromettre irrémédiablement une carrière scolaire. On pouvait lire récemment sous la plume d'un haut fonctionnaire de l'enseignement français cette affirmation significative : « *Il est de plus en plus fréquent de voir les professeurs des enseignements secondaire et supérieur rechercher les raisons*

des déboires de leurs élèves dans une maîtrise mal assurée des techniques élémentaires. Combien de discussions universitaires sur les difficultés des étudiants finissent par se concentrer, dans une simplification souvent contestable, certes, mais très significative, sur les méthodes d'apprentissage de la lecture ! »

Une mauvaise maîtresse, un maître incompté peuvent dérégler pour la vie ces mécanismes délicats que sont les écoliers neufs. A trop s'attacher à la formation des futures élites dans les degrés secondaire et supérieur, on perd souvent de vue l'importance primordiale de l'enseignement premier.

C'est une erreur qui n'est pas près de s'effacer que celle qui prétendit, voici quelques années, former des maîtres primaires en trois mois ! Une telle méconnaissance des qualités nécessaires à l'éducation des petits est grave, comme est grave aussi, dans certains cantons, la présence d'un pourcentage élevé de suppléants formés par des moyens de fortune.

La qualité de l'enseignement premier dépendra du choix de ses maîtres, de la formation soignée qu'on voudra leur accorder, de leur statut social, et surtout de la considération attachée à ce degré scolaire. Tant qu'il ne sera, aux yeux de beaucoup de parents, qu'un vestibule obligé qu'il importe de quitter au plus tôt, il pourra mal accomplir sa mission.

L'enseignement premier a son rythme propre, qui est lent. Il tend à la qualité, à l'éducation plus qu'à l'instruction. C'est un enseignement social, le seul qui réunisse tous les enfants sans distinction d'origine, de conditions, d'intelligence. C'est la première école de vie en groupe, expérience capitale pour la jeunesse d'une démocratie. Qu'il soit donc suffisamment long afin de n'être point, trop tôt, perturbé par les impératifs propres à l'étape suivante.

Car il arrive évidemment un âge, aux approches de la puberté, où les objectifs fondamentaux mais limités de l'enseignement premier n'attisent plus suffisamment l'intérêt de l'enfant. D'autres appétits s'éveillent, avec la personnalité naissante, appétits différents d'un individu à l'autre, qu'il s'agit d'utiliser comme ferment dans la deuxième étape de la maturation scolaire : *l'enseignement second*. (C'est à dessein qu'intervient ici cette nouvelle dénomination, pour bien distinguer ce deuxième palier, ouvert à tous, de l'enseignement secondaire traditionnel.)

L'enseignement second, lui aussi, devra répondre à l'injonction rappelée plus haut : moins mais mieux. Son but est d'exercer les facultés de raisonnement, d'analyse et de synthèse, en un mot de développer le jugement. Et non seulement le jugement abstrait issu du cerveau, mais encore le goût, qui est un jugement non raisonné, et l'habileté physique, qui est un jugement issu du corps.

L'enseignement second insistera sur le pourquoi des choses, éveillera le sens critique. Il organisera la connaissance hétéroclite qui déferle sur l'adolescent par mille canaux modernes ; il fournira des références, modèles de pensée et d'action, bref, pour reprendre une expression à la mode, il apprendra à apprendre.

Cette structuration de l'esprit, cet équipement en outils de pensée et de conduite devra naturellement procéder de manière bien différente selon les types d'individus. On n'offrira pas la même matière, le même champ d'exercice à l'intellectuel et au manuel, au polyvalent qui s'intéresse à tout et au monovalent qui n'a qu'une corde à son arc.

S'il veut être efficace, l'enseignement second se gardera

du « tout à tous », de cet éparpillement encyclopédique dont il ne demeure que poussière. Il tiendra compte du faisceau d'intérêts dominant chez l'élève pour lui offrir la voie de formation la plus appropriée. A celui qui s'attache aux idées, il offrira la voie classique des études. A l'extraverti attiré par l'humain, il offrira l'apprentissage des langues, les branches qui conduisent au commerce, à l'enseignement. A celui qui se complaît aux choses, au concret, au pratique, il offrira la technique, les réussites de la main.

Ainsi bifurqueront progressivement, dès l'enseignement second, des voies au programme différent mais au même objectif : équiper l'adolescent d'un jugement sain, de facultés précises et surtout, d'un appétit intact, non flétrti par trop d'insatisfactions scolaires.

Alors sera-t-il préparé à aborder, vers 16 ou 18 ans, l'enseignement troisième, celui qui exerce à la fonction précise, professionnelle ou étudiante, qui déterminera sa carrière. Enfin, si l'école ne l'a pas lassé de l'étude - je ne crois pas qu'avoir étudié soit une grande chose si l'on n'étudie plus, disait Alain - l'enseignement quatrième prendra la relève, cette formation continue des adultes encore dans les limbes mais déjà baptisée : l'andragogie.

Si les formes de l'enseignement premier sont familières à chacun, l'enseignement second est un concept nouveau. L'idée d'offrir à tout enfant, à partir d'un âge donné, une forme d'école foncièrement différente de celle de ses premières années, a pris cours après la guerre de 1945. Elle a dicté la réforme genevoise de 1962, elle inspire les promoteurs de l'Ecole romande. Elle est en voie de réalisation en France, avec les collèges d'enseignement secondaire institués en 1965, en Italie, avec la scuola media unica. Elle est certainement l'un des principes essentiels de l'école de demain.

Cette nouvelle structure d'enseignement est toutefois gravement menacée d'échec par le préjugé incroyablement tenace qui veut que les qualités intellectuelles soient plus nobles que les autres. Ainsi se dessinent déjà, dans les régimes qui l'ont adoptée, une hiérarchisation qui consacre les voies classiques ou scientifiques et vole au dédain les sections pratiques.

Préjugé insurmontable, dira-t-on, hérité du fond des âges, et qui renaît inlassablement de ses cendres ! Mais si ce mépris des activités pratiques et manuelles doit conduire à vider de leurs élites des secteurs vitaux de notre économie, si, comme l'a montré une récente enquête touchant mille élèves de la Riviera vaudoise, la relève dans les professions du bois, du bâtiment, de l'alimentation, est assurée exclusivement par des écoliers de troisième ordre, un déséquilibre dangereux s'ensuivra.

L'intérêt bien compris du pays est de lutter sans répit contre cette tendance de l'opinion à hiérarchiser les voies scolaires. Que l'autorité n'y parvienne qu'à moitié, tant pis, mais qu'elle s'efforce au moins de ne pas céder elle aussi au courant en offrant systématiquement aux doués du cerveau les meilleurs maîtres, les meilleurs équipements, les meilleures conditions de travail.

La démocratisation des études n'est pas tellement l'ouverture à la masse des sections intellectuelles. Les études abstraites, les études de pointe difficiles et ardues sont et resteront l'apanage d'une faible fraction d'esprits supérieurs. Laisser se répandre l'impression que chacun peut y accéder est unurre qui conduit à une sous-qualification intellectuelle plus nuisible qu'utile à l'avenir du pays.

La vraie démocratisation consiste à offrir à chacun une voie de formation qui soit pour lui la meilleure possible : la meilleure voie possible pour le futur médecin, mais aussi la meilleure voie possible pour le futur mécanicien, ou pour le déshérité des classes dites spéciales. Hors de là, confusion et verbiage.

Cette notion de meilleure voie possible m'amène au dernier volet de mon exposé : l'orientation scolaire et professionnelle. C'est un vaste domaine que je ne saurais qu'effleurer ici. L'orientation généralisée, corollaire évident de l'enseignement second multilatéral, fait partout l'objet d'études et de projets. Certains la conçoivent comme un cycle scolaire en soi, charnière nécessaire entre l'enseignement premier et l'enseignement second. D'autres pensent qu'elle relève de l'un et de l'autre, le premier observant l'élève, le second l'essayant dans des options diverses.

Comme l'orientation professionnelle qui lui est étroitement liée, l'orientation scolaire est une des tâches les plus ardues de l'école moderne. Elle réclame tant d'études et de progrès à la fois, elle pose tant de problèmes inédits, elle bouleverse à tel point les structures existantes qu'il est difficile de penser qu'un canton pourra trouver sur son seul sol le champ d'expériences et les ressources humaines nécessaires.

L'orientation scolaire, pour s'insérer valablement dans nos régimes, exigera la coopération intercantionale. La comparaison des essais, l'échange des spécialistes, la mise en commun des instruments de recherche, tout cela ne sera possible que si les cantons reconnaissent que l'objectif dépasse leurs moyens et instituent une collaboration étroite et permanente !

Cette allusion à l'Ecole romande espérée mettra fin à ce tour d'horizon. Non qu'il ne reste encore infiniment à dire. Mais les vacances, trêve hautement nécessaire à ceux qui œuvrent en première ligne, vont figer pour deux mois les soucis de l'état-major. Il sera temps de reprendre la plume en septembre, pour raviver la flamme réformatrice qui ne saurait pâlir en notre « Educateur ».

J.-P. Rochat

1) Ces lignes étaient écrites quand j'ai eu plaisir d'entendre samedi 22 juin, au Congrès SPJ de Moutier, M. le conseiller d'Etat Kohler annoncer que le deuxième coordinateur romand, dont la désignation ne saurait tarder, aurait précisément pour mission l'organisation des degrés 5 et suivants et l'orientation scolaire.

Le propos d'Alain

Une œuvre commencée parle plus haut que les motifs et les désirs.

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces:
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:
SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

L'école et la vie

C'est le thème du magistral rapport présenté par Michel Girardin, maître d'application à l'Ecole normale de Delémont, au Congrès SPJ de Moutier, samedi 22 juin. Sans entrer dans les détails de cette magnifique journée que nos amis jurassiens voudront sûrement évoquer eux-mêmes en partie corporative, nous ne saurions laisser passer les vacances sans féliciter la SPJ d'avoir trouvé le temps, les ressources et les hommes propres à développer un thème de cette importance.

Pressé par les détails de parution, nous manquons de loisir pour faire une analyse poussée de cet ouvrage d'environ 200 pages. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir et de puiser dans sa riche documentation, aussi nous bornerons-nous aujourd'hui à quelques citations caractéristiques assorties de brefs commentaires.

Les premières pages s'ouvrent sur le flagrant contraste entre la rapidité de l'évolution des techniques — de 1943 à 1964, la vitesse maximale des engins conduits par les hommes a été multipliée par quarante... La quantité d'informations transmissible sur un seul support a été multipliée par mille — et la stagnation des méthodes scolaires : le maître parle, la classe écoute ; le maître interroge, un élève répond ; le professeur donne son cours pendant que l'étudiant confie au bois de la table des initiales qui lui sont chères et, sans cesse, il faut intervenir et punir, car l'inattention, la distraction se manifestent parce que l'intérêt est absent. Et voilà cent ans que l'on perfectionne un pareil système !

Un tel hiatus, évidemment, ne peut qu'avoir des conséquences graves. C'est pourquoi le rapporteur fait état, dans son deuxième chapitre, des inquiétants retards scolaires. Citant G. Bastin : si l'on continue à maintenir l'enseignement dans les ornières de la tradition et de l'empirisme, tout porte à croire que l'hécatombe scolaire s'amplifiera à mesure que les écoles accueilleront plus d'élèves, il poursuit en bon fils du Jura industriel : on peut se demander pendant combien de temps pourrait encore subsister l'industrie qui fournirait sur le marché une production à 50 % défectueuse.

Après ces incisifs propos liminaires, le rapporteur cède la plume à une dizaine de collaborateurs venant du monde économique. Invités à s'exprimer en toute franchise sur ce qu'ils pensent de l'école actuelle, certains ne mâchent pas leurs mots :

- Dans le domaine des connaissances, nous aimerais formuler le vœu que l'école primaire ne forme pas des « touche-à-tout » (PTT).
- Le milieu artisanal déplore surtout, chez les apprentis comme chez la plupart des ouvriers, le manque d'esprit d'initiative, de conscience professionnelle et de sens des responsabilités (menuisier).
- Apprendre à l'adolescent à prendre ses responsabilités. Nous constatons en effet qu'un certain nombre de jeunes vivent dans un désintérêt presque total (commerce de détail).
- Un esprit d'observation développé grâce à des méthodes actives d'enseignement des sciences naturelles (droguiste).
- Un programme primaire moins étendu, insistant beaucoup plus sur les branches de base (industrie des machines).
- La transmission du savoir est un devoir secondaire de l'instruction. Le premier devoir est de stimuler la souplesse mentale, la capacité d'adaptation et la faculté d'apprentissage permanent (grande entreprise de vente au détail).
- Ce que nous attendons des jeunes entrant en apprentissage, c'est le goût du travail bien fait, le sens des responsa-

sabilités. Malheureusement, on constate que ces jeunes n'ont aucune méthode de travail ; prendre des notes, être capable d'attention soutenue sont des choses introuvable (technicien en machines).

Une deuxième enquête confirme éloquemment ces opinions éparses. Invités à jauger selon un barème déterminé les facultés estimées essentielles au sortir de l'école, les porteparole de l'économie établissent le classement suivant :

1. Savoir assumer une responsabilité (22 pts sur 22).
2. Pouvoir s'adapter rapidement à des situations nouvelles (21 p.).
3. Etre capables d'apprendre par eux-mêmes (20 p.).
4. Savoir prendre des initiatives (19 p.).
5. Avoir le goût du travail bien fait (18 p.).
- Avoir acquis des bases solides plutôt que des connaissances multiples (18 p.).
- Etre habitués à travailler en équipe, en acceptant une collaboration (17 p.).
- Savoir estimer, observer et donner un résultat approché et vraisemblable (16 p.).
- ...
10. Connaître de façon poussée le français et les mathématiques (12 p.).
- ...
12. Etre familiarisés aux travaux manuels pratiques (10 p.).
13. Pouvoir s'exprimer en allemand dans des conversations très simples (9 p.).

14 et dernier. Avoir déjà pratiqué le dessin technique pratique (2 p.).

C'est sur la base de ces indications et d'autres du même genre, telle que la grande enquête des Rencontres suisses sur la « Crise des métiers manuels » (à paraître), que M. Girardin conclut sa première partie :

En maintenant une ségrégation scolaire trop précoce entre élèves du primaire et du secondaire, en la rendant définitive et sans espoir pour les malchanceux, les émotifs et les maladifs, en tolérant le surmenage des classes de 4e, la lassitude des maîtres, les exigences innommables de certains parents, les leçons particulières et les comparaisons absurdes de la qualité des maîtres en fonction du nombre d'élèves qu'ils ont « passés » à l'école secondaire, l'organisation scolaire jurassienne s'enfonce dans une impasse. Les parents deviennent impitoyables, les autorités sont inquiètes, et le char de l'éducation s'embourbe chaque année davantage dans les ornières d'une orientation scolaire inadaptée. Par-dessus le marché, c'est encore les cochers que l'on critique !

Pauvres cochers en effet, qui doivent pourtant sortir la boussole et retrouver des pistes sûres. Heureusement que le rapporteur ne s'en tient pas à ces considérations pessimistes. Toute la deuxième partie du rapport est constructive, axée sur les trois missions : éduquer - instruire - orienter. Ici encore, limitons-nous à quelques extraits épars :

Eduquer :

Les éducateurs doivent maintenant prendre conscience de cette réalité contemporaine : par l'effet de l'évolution des conditions générales de la vie en tous milieux, les enfants sont plus indépendants, moins disposés à obéir à l'autorité des adultes... Ils comparent, ils jugent... Obliger à obéir et s'en tenir là est insuffisant.

Instruire :

Nous savons fort bien que les principes herbartiens qui président à l'enseignement collectif sont faux et dépassés ; pourtant nous continuons à les appliquer, inlassablement, en souhaitant recevoir, l'année à venir, une utopique classe ho-

mogène. C'est, hélas ! chaque année la même désillusion... Que faire alors ?

Et M. Girardin d'exposer longuement, en l'illustrant d'exemples, ce qu'on peut attendre de l'instruction programmée, des moyens audio-visuels¹, du mariage de la pédagogie et de la cybernétique. Cette incursion dans le futur peut paraître de la pure utopie aux praticiens que nous sommes. Il nous faut tout de même prendre conscience, bon gré mal gré, que la profession enseignante, ni plus ni moins que la profession médicale, les professions techniques ou commerciales, n'échappera pas aux impératifs d'un profond recyclage².

Orienter :

C'est le problème crucial de la charnière premier-second degré que le rapporteur aborde ici. *Le passage de l'école primaire à l'école secondaire, débarrassé de son caractère de compétition, doit se faire sans heurt... Toute préparation particulière, soit à l'aide de méthodes d'enseignement intensives soit par des leçons privées, inutiles et néfastes, doit être supprimée.*

1) Un élève qui a suivi six années d'enseignement secondaire a profité de 540 à 720 heures de cours (selon les sections) pour apprendre une langue vivante. Il faut ajouter à ces cours le temps consacré à l'apprentissage des leçons et aux devoirs. Or, à la fin de la classe de première, il est pratiquement incapable de parler et de comprendre cette langue de manière utilisable, à peine peut-il faire un thème ou une version honnête sur des textes faciles. Moins de 100 heures passées dans un laboratoire de langues lui auraient permis de dépasser largement ce résultat. En définitive, c'est hors de l'école qu'il faut apprendre une langue vivante si l'on veut pouvoir s'en servir (citation française).

2) A ce sujet, le rapport fait une proposition originale : puisque d'ici à 1972 le début de l'année scolaire doit être reporté du printemps à l'automne, il suggère que cet été-là les enseignants puissent s'évader de leurs classes en trois vagues successives de quatre semaines chacune, les élèves ayant un mois de congé supplémentaire en avril, mai ou juin selon les degrés. Ces cours seraient un précieux moyen de faire connaître aux maîtres les techniques d'enseignement nouvelles.

Refus de l'examen, qui favorise les élèves plus studieux qu'imaginatifs, plus doués de mémoire que de jugement, plus passifs qu'actifs, plus obéissants qu'indépendants, plus individuels que coopératifs, plus précoces que profonds (*Ls Armand*). Plaidoyer pour un cycle d'orientation généralisé et pour un second degré réunissant toutes les sections sous un même toit, tous les élèves bénéficiant des mêmes locaux, des mêmes terrains de sport, et pour certaines branches des mêmes maîtres.

Des dix thèses qui couronnent le rapport, nous ne transcrirons que la 7^e, utile prise de position de la Société pédagogique jurassienne (qui groupe dans la même association maîtres primaires et secondaires ne l'oubliions pas) au moment où la nécessité de l'harmonisation des structures dépasse le plan romand et débouche sur le plan suisse :

La démocratisation des études est liée à une authentique orientation scolaire exigeant la mise sur pied d'un enseignement élémentaire de 5 à 6 ans auquel succéderait un enseignement moyen de 4 ou 3 ans accessible à chaque enfant, quelle que soit son origine sociale ou sa situation géographique, en offrant à chacun les mêmes possibilités de promotion à égalité d'aptitude. Cette situation devrait mettre fin au cloisonnement entre l'école primaire et l'école secondaire.

Merci à Marcel Girardin, merci à la SPJ pour leur remarquable contribution à l'avènement d'une école meilleure³.

J.-P. R.

3) Pour la petite histoire, et parce que cela aussi est significatif de l'évolution des techniques, ajoutons que ce volume de 200 pages, de présentation parfaite, a été imprimé en 8 jours par procédé offset, après avoir été dactylographié en 3 jours par Mme Binz, de Tavannes, championne suisse de dactylographie.

Folies bernoises

Les journaux, la radio, la TV ont tant parlé des troubles estudiantins et de leurs séquelles qu'on peut se demander s'il convient à l'« Educateur » d'ajouter son grain de poivre à ce plat déjà trop corsé. Nous avons pourtant vécu l'autre jour une scène qui, sans commune mesure avec les grandes nuits du Quartier latin, donne tout de même à penser.

A l'occasion d'un vaste rassemblement de patrouilleurs scolaires, mille garçons et filles, baudrier en sautoir et bérét sur le front, pique-niquaient sur les gradins du Wankdorf. Les organisateurs, bons princes, avaient remis à chacun un cornet contenant sandwich, boisson, chocolat, pomme, orange et œuf. Les mâchoires et les langues allaient bon train sous l'immense tribune quand, tout à coup, des gradins supérieurs, une pomme jaillit, une orange, un œuf : paf ! sur le dos, pif ! sur le crâne des malheureux assis en bas. S'ensuit un Morgarten haut en couleurs et en vacarme, où quatre langues et vingt-deux cantons mêlent leurs accents aux projectiles.

Joli, joli, ces douzaines d'œufs qui éclaboussent, ces pommes qui jutent et ces oranges qui ponctuent d'or la glorieuse pelouse. Bruegel n'aurait pu rêver mieux pour son tableau des Gras que ces gosses gavés, hilares et déchaînés, vilipendant en cinq minutes un quintal de victuailles.

Mais tout n'est pas dit. Le reste, c'est, face à ce déferlement d'irrespect juvénile, l'impuissance des adultes accourus. Accompagnateurs venus là comme en course d'école et ahuris de devoir sévir, policiers et pédagogues, pris de court, sans armes et sans voix devant la masse brillaante, n'eurent d'autre ressource que d'attendre la fin du combat, munitions épuisées.

L'incident n'eut pas de suite, sinon pour les balayeurs italiens. Demi-heure plus tard, après un cortège avec fanfare et drapeaux déployés, le conseiller fédéral von Moos adressait

ses vœux chaleureux à cette belle jeunesse, espoir du pays...

* * *

Le Morgarten du Wankdorf laissera probablement dans la cervelle de ces écervelés un souvenir plus vivace que le discours du conseiller fédéral. Quant à moi, pas fier d'avoir été là, je vous livre ces quelques réflexions :

La première, c'est qu'on ne laisse pas seuls des enfants assemblés pendant que les adultes accompagnants s'en vont au restaurant. Mea culpa, et salutaire rappel en ces temps de courses d'école.

La seconde est que chez nous comme ailleurs, si l'on n'y veille, une poignée d'excités inconscients des conséquences peut entraîner à la bagarre une foule de bons types. Quoi de meilleurs types en effet que ces patrouilleurs d'Hinwil ou de Moudon qui ont individuellement si bonne façon quand ils officient, calmes dans le tourbillon citadin ?

La troisième est que la crainte du gendarme n'est plus le commencement de la sagesse. Il faut trouver autre chose. Beau sujet de méditation d'ici la rentrée.

La dernière est que la TV est un maître efficace. Les pavés du Boul'Mich ne sont pas tombés dans des yeux daveugles : après tout, pourquoi pas nous ? C'est bien joli l'information, l'actualité sous la loupe, mais si ça sert à ça, ça sert à quoi ? Tout est permis, mais tout n'est pas utile, disait saint Paul.

Epilogue.

Rentré at home, on conte la scène en famille : « Quelle chance que les patrouilleurs étrangers n'aient pas vu ça, c'aurait été moche » (La fête était internationale en effet, mais nos hôtes dinaien à l'hôtel).

O pudeur helvétique : tout n'est pas perdu !

Le rédacteur de service.

La réforme de l'orthographe

Une fois de plus, les récents examens des écoles primaires, dans plusieurs de nos cantons, viennent d'apporter leur chapelet de déceptions aux maîtres navrés de constater combien sont peu féconds leurs efforts dans le domaine de l'orthographe. Et pourtant ! Est-il une branche qui préoccupe davantage l'enseignant des premiers degrés ? Que d'explications, de recommandations, d'objurgations qui restent lettre morte face au désintérêt de l'enfant pour une matière dont la motivation lui échappe, sinon sous sa forme négative : la vergogne de la faute !

On peut, à juste titre, se demander si le temps n'est pas venu d'attaquer enfin le mal à sa racine, en purgeant une bonne fois notre langue écrite de ses anomalies et de ses difficultés inutiles. Alors que l'école se voit confier des tâches nouvelles liées à l'évolution des modes de vie : apprentissage de la vie en groupe, éducation à l'image, technologie, hygiène individuelle et sociale, et quoi encore, il faudra bien jeter du lest. Le développement scolaire des pays francophones est peut-être à ce prix, ainsi que l'équilibre psychique de l'élcolier de demain (et de ses maîtres) !

On lira donc avec intérêt l'exposé ci-dessous, paru dans un récent numéro du « Journal des instituteurs et des institutrices », publication française que nous nous plaisons à vous recommander (Ed. Nathan, 18, rue M. le Prince, Paris VI^e).

Le professeur **J. Vendryes** porte, dans son livre « Le Langage » (p. 397), le jugement sévère que voici sur l'orthographe française¹ : « Celle-ci est un système conventionnel établi de toutes pièces par la volonté de quelques savantasses. Ce n'est pas porter atteinte à la langue que de corriger son orthographe, c'est la débarrasser d'un mal qui la ronge. » Le professeur **Ferdinand Brunot** n'était pas moins sévère lorsque, dans son livre : « La Réforme de l'Orthographe » (page 1), il déclarait en 1905 au ministre de l'instruction publique : « Le préjugé orthographique ne se justifie ni par la logique ni par l'histoire... Il se fonde sur une tradition relativement récente, formée surtout d'ignorance... »

Albert Dauzat a exprimé à diverses reprises son opinion au sujet de l'orthographe française. Cette opinion ne diffère pas de celles de J. Vendryes et de Ferdinand Brunot. Pour **A. Dauzat**, « trois malheurs » ont frappé notre orthographe². D'une part, « les clercs qui transcrivaient les premiers cet idiome vulgaire (qui deviendra le français), à partir des serments de Strasbourg (842), s'efforcèrent, comme autrefois les Romains qui avaient écrit le latin, d'établir une orthographe à peu près phonétique. (Ces clercs) eurent encore plus de mal que leurs lointains prédécesseurs, parce que la prononciation était en pleine évolution ». D'autre part, une « fixation graphique précoce « émanant surtout des chancelleries, vint fixer l'orthographe tandis que la prononciation continuait à évoluer. La graphie restait figée (alors que la prononciation se modifiait). L'orthographe du français actuel correspond à peu près à la prononciation des contemporains de Philippe-Auguste ». Enfin, « les pédants, d'une part, les gens de justice, de l'autre, compliquèrent la graphie des mots par des additions de lettres parasites et par des substitutions malencontreuses. La corruption commença au XIII^e siècle pour s'amplifier jusqu'au XVII^e »³.

Si, au début du XVII^e siècle, l'orthographe française était « en pleine anarchie, le XVIII^e siècle mit un peu d'ordre dans ce chaos et le XVIII^e fut plus réformiste » (A. Dauzat). Il n'en demeurait pas moins souhaitable, pour de nombreux linguistes, de procéder à une réforme de l'orthographe française⁴.

En quoi pourrait consister une telle réforme ? A cette question, M. le professeur **Marcel Cohen** répond : « Il n'y a aucune raison historique pour que l'orthographe ne bouge plus... car la vie a bougé depuis 1835 (date de la 6^e édition du Dictionnaire de l'Académie française, édition dans laquelle Littré avait relevé les anomalies de notre orthographe officielle) ! Tous les historiens de la langue sont unanimes à estimer que le remède à la crise de l'orthographe n'est pas dans un surcroît de sévérité ou dans des « trucs » d'enseignement, mais dans un aménagement judicieux de la matière de cet enseignement »⁵. Au cours des vingt-cinq dernières années, plusieurs projets de réforme ont été élaborés : pro-

jet **Dauzat** (1942), projet **Charles Bruneau** (1946), premier projet **Beslais** (1950), projet **Monnerot** (1964) et, enfin, second projet **Beslais** (1965).

Le projet de la seconde Commission Beslais

C'est en 1961 que M. **Lucien Paye**, alors ministre de l'éducation nationale, créa la **seconde Commission d'études orthographiques** et en confia la présidence à M. le directeur général **Beslais**. Cette commission avait pour mission « d'étudier les conditions et les limites dans lesquelles il pouvait être donné satisfaction au vœu exprimé par de nombreux membres de l'Académie des sciences en faveur d'une réforme modérée et prudente de l'orthographe française ». Au terme d'un long travail (quatre années), M. Beslais remit au ministre de l'Education nationale un rapport de 115 pages, en février 1965⁶. La préoccupation des membres de la commission avait été, indique le préambule du rapport :

« d'éliminer les difficultés gratuites qui surchargent inutilement la mémoire, de rendre l'orthographe plus claire, plus rationnelle sans la défigurer et tout en évitant qu'il ne se produise une rupture au moment du passage du français d'aujourd'hui à celui de demain ».

Et **M. Beslais**, dans l'article qu'il a consacré aux travaux de la commission (« Education nationale » du 11 mars 1965), a souligné que celle-ci a voulu « concilier la modération avec une efficacité suffisante pour justifier sa tentative et proposer une solution valable pour un long temps ». Nous ne saurions trop recommander la lecture attentive du rapport de la Commission **Beslais**. Nous nous bornerons ici à reproduire les propositions de cette commission sous la forme résumée que leur a donnée **M. Beslais** dans l'article précédent (« Education nationale » du 11 mars 1965) :

Propositions de la Commission Beslais

N. B. — Aucune modification n'a été introduite dans les noms propres et les flexions verbales.

1. **Conformer à l'usage de 1965 l'arrêté ministériel de 1901**, en reconSIDérant les solutions proposées à cette date et en substituant la **notion du libre choix à la notion de tolérance**.

2. **Les mots composés**. Ces mots se présentent avec leurs éléments, soit séparés (**faux col**), soit réunis par un trait d'union (**faux-fuyant**), soit soudés (**faubourg**). La formation de leur pluriel, sous une apparence logique, comporte des contradictions et des erreurs. La Commission s'est efforcée de substituer, dans la graphie de ces mots, l'ordre au désordre, en tenant compte des éléments composants⁷.

3. **Les accents**. On s'est efforcé d'en régulariser l'emploi,

en considération de la prononciation actuelle des mots accentués⁸.

4. Les lettres grecques. La Commission propose le remplacement des graphies grecques par des graphies françaises, sauf dans le cas de l'« h » initial (hiérarchie, etc.)⁹.

5. La consonne « x », graphie de c + s (flexion) ou de g + z (exigu) s'est abusivement substituée à s à la fin de certains mots (prix) au pluriel (chevaux) et dans quelques mots numéros (sixième). La Commission propose le rétablissement de l's¹⁰.

6. Les consonnes doublées constituent le problème n° 1 et le plus périlleux de notre orthographe en raison de leur fréquence et surtout parce qu'elles sont à l'origine de nombreuses anomalies orthographiques (honneur et honorer ; sotte, idiote ; donner, donateur, etc.). La Commission propose la réduction à l'unité de la consonne doublée sauf dans des cas nettement définis : ss = ç (moisson) ; ill (fille) ; cc ou gg prononcés séparément (accéder, suggérer) ; nn, mm prononcés séparément (ennuyer, emmener), après le préfixe vivant in (in, im, il, ir) (innocent, illisible, immobile, irrésistible) ; dans le futur et le conditionnel de certains verbes irréguliers (courrai, pourrais)¹¹.

7. L'« e » muet parasite avant voyelle (asseoir) ou après voyelle (dénouement, galement) n'est plus prononcé, ou tend à ne plus l'être. La Commission propose la suppression comme dans j'assois, hardiment, châtiment¹².

8. Homonymes. Pour éviter la multiplication des homonymes susceptibles de nuire à la clarté de la langue écrite, la Commission a maintenu les différences graphiques entre homonymes, sans pour autant renoncer aux simplifications si elles sont compatibles avec le maintien de ces différences (cellier et sellier demeurent différenciés après réduction du double l) (célier et sélier).

9. L'étude de quelques cas particuliers (consonnes étymologiques, mots en quable et cable, quage et cage, oir et oire, etc.) termine le rapport¹³.

(Au total, le nombre des rectifications proposées par la Commission Beslais serait de 9000 environ.)

Dès la publication du rapport de la Commission présidée par M. le directeur général Beslais, deux catégories de critiques hostiles furent formulées :

— Les unes émanaient de « ceux qui souhaitent une simplification radicale de l'orthographe française et qui sont partisans du tout ou rien... de modifications allant à la recherche d'un phonétisme absolu »¹⁴. Mais « l'orthographe phonétique creuserait un abîme entre la langue en usage et celle de demain, rendrait illisibles nos grands auteurs dont les textes deviendraient « des grimoires insolites » que nous aurions autant de mal à comprendre que l'orthographe du XIII^e siècle »¹⁵.

— Les autres émanaient des traditionalistes, de ceux qui, comme les membres de la Société des gens de lettres, condamnent un projet qui « aboutirait à dénaturer le passé culturel de la France »¹⁶. Parmi ces opposants à une réforme « qui risquerait d'altérer la figure de notre idiome national, de rompre avec la tradition de notre littérature et de creuser un abîme entre les générations »¹⁷, nous citerons M. René Le Bidois, qui rédige pour « Le Monde » les articles consacrés à « la défense de la langue française »¹⁸, M. Jacques de Lacretelle, de l'Académie française (« Le Figaro » du 27 avril 1965), M. le professeur René Georgin (« Lectures pour Tous » de juillet 1965), M. Hippolyte Ducos, ancien sous-secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (« Le Monde », 23 avril 1965)¹⁹.

Mais d'autres opinions beaucoup plus nuancées, ou favorables, furent aussi émises. Citons en particulier la série d'articles parus dans le « Figaro littéraire » des 18 mars au 29 avril 1965²⁰, sous la signature d'Aristide ; la déclaration de M. le professeur Marcel Cohen²¹, la conclusion d'une série d'articles de ce même professeur parus dans l'« Humanité » (du 27 septembre au 4 octobre 1965). Voici cette conclusion :

« (Le rapport de la Commission Beslais) est substantiel. Avec l'exposé de la réforme proposée, il comporte des comparaisons avec d'autres projets, des indications sur des réformes réalisées dans des pays étrangers... Il y a quelques pages de textes mis dans l'orthographe proposée où on peut voir en action les principaux points (simplification de consonnes doubles, suppression des lettres grecques, remplacement de tous les « x » en fin de mots par des « s »). Et on peut constater que les textes ainsi écrits ne sont nullement défigurés et ne perdent aucunement leurs caractères littéraires. »

André Godier.

« Journal des Instituteurs et des Institutrices », Paris, 15 mars 1968.

⁸ Consulter la remarquable série d'articles : « Les misères de notre orthographe », de Roger Denux, *Ecole libératrice*, 1962-1963 et 1963-1964.

⁹ A. Dauzat, « L'histoire de l'orthographe », *Education nationale*, 12 octobre 1950.

¹⁰ Ajoutons que, selon M. Olivier Leroy (*Vie intellectuelle*, novembre 1968, page 116), « beaucoup de consonnes superflues ont été ajoutées par des scribes par « belle escription ».

Consulter aussi *L'Histoire de l'orthographe*, par Ch. Beaulieu.

¹¹ Parmi ces partisans, citons Gaston Paris, historien de la littérature française, Anatole France, Emile Faguet et Paul Valéry qui, dans ses *Pièces sur l'Art*, a écrit : « Orthographe et accords sont des observances de pure vanité, qui n'engagent pas les vrais intérêts du discours et qui n'ont rien à faire avec les valeurs vives de l'esprit. L'orthographe est enfant du hasard ; les accords n'ont rien d'essentiel : divers peuples s'en passent... »

¹² Marcel Cohen : *Humanité-Dimanche*, 17 décembre 1967.

Signalons que, sous la direction de M. le professeur Marcel Cohen, le Centre d'études et de recherches marxistes (CERM), 64, boulevard Blanqui, Paris (13^e), a mis à l'étude la « Question de l'orthographe » et a publié une brochure de 32 pages contenant, avec le compte rendu de cette étude, des textes écrits en recourant à l'orthographe réformée (Racine : C'était pendant l'oreur... Ch. Baudelaire : *Rekeuilement*...).

¹³ Ce rapport a été publié par les Editions Didier.

¹⁴ Propositions :

— Si le premier élément est verbal ou invariable : soudure du mot composé et pluriel indiqué seulement à la fin de ce mot unique : des portefeuilles, êtres antédiluviens ;

— Si le mot composé est un lambeau de phrase : sauve-qui-peut ou sauve qui peut ;

— Si le mot composé est formé d'éléments variables : maintien de la règle actuelle : des comptes rendus.

¹⁵ Propositions :

— Accent aigu sur tous les é fermés (sauf nez, clef, etc.) ;

— Accent grave sur tous les e ouverts (sauf devant une consonne finale : bœc, nef, mer, etc.) ;

— Accent circonflexe seulement sur les voyelles longues (bête, mais dîner).

¹⁶ De ce fait disparaîtraient les th, ph, rh, y (respectivement théta, phi, rhô, upsilon) → on écrirait téâtre, farmacie, sistème. On écrirait harmonie, hiérarchie, chœur, chrétien, mais coléra et caos.

¹⁷ On écrirait : jaloux, animaus, ceus, deusième, hibous.

¹⁸ On écrirait : barique, mais moisson, accéder, fille, ennuyer.

¹⁹ D'autres lettres parasites disparaîtraient aussi : contable, donteur... ;

²⁰ On écrirait, par exemple, remarcale, refectoir, observatoir.

Il ressort des propositions de la Commission qu'on écrirait aussi pléniopotentiaire, résidentiel, etc.

²¹ et ²² Roger Denux : « La réforme de l'orthographe », *Ecole libératrice*, no 39bis du 14 septembre 1965.

²³ Séance du 28 mars 1965.

²⁴ R. Le Bidois : « Défense de la langue française », *Le Monde*, 7 avril 1965.

²⁵ Nous conseillons la lecture des trois articles de M. Le Bidois parus dans *Le Monde* des 7 avril, 21 avril et 5 mai 1965, ainsi que la réponse que leur apporta M. le directeur général Beslais dans *Le Monde* du 12 mai 1965.

²⁶ Citons aussi l'ouvrage de M. Hervé Bazin, *Plumons l'oiseau*, qui, selon M. Le Bidois, constitue « une satire virulente contre l'esprit des systèmes des réformateurs » (*Le Monde*, 3 février 1968).

²⁷ « Je conclurai par le vœu qu'une réforme modérée et prudente aboutisse enfin, sous l'égide de l'Académie française... mais il faudra partir du rapport (de M. Beslais) et savoir gré à son initiateur d'avoir aussi bien exposé le problème et préparé le terrain. » (*Figaro littéraire*, 29 avril 1965).

²⁸ « Pour le moment, il s'agit d'idées émises par des inventeurs hardis, peut-être téméraires. Mais qui peut affirmer que l'avenir ne leur donnera pas raison ? » (*Humanité-Dimanche*, no 146, 17 décembre 1967). Lire aussi le récent article de M. Le Bidois « Pour une pédagogie rationnelle de l'orthographe » (*Le Monde*, 3 février 1968).

Chronique de la radio et de la télévision scolaires

A propos des avant-premières ou excuses pour des veillées

Je comprends fort bien la colère de certains collègues, victimes d'une innovation de la télévision romande.

Diffuser en avant-première les émissions scolaires, c'est une invitation pour les enseignants consciencieux à s'informer de ce qu'ils auront à proposer dans leurs classes. Ce léger surcroît de travail ne serait pas insupportable si la diffusion n'était pas assurée, non seulement à des heures impossibles, mais la veille du passage pour les élèves.

Pas avant vingt-deux heures quarante, avais-je annoncé ici-même, en avril. Promesse tenue... Avec les retards d'horaire, ce n'est souvent que vers vingt-trois heures - plus tard, même - que nous avons pu profiter de l'avant-première. Inutile de préciser qu'il faut un courage diabolique pour, à quelques pas de minuit, s'attabler à une préparation pour le lendemain. « On n'est pas des bœufs », dit un de mes amis dans ces circonstances !

Ce n'est pas une solution satisfaisante, convenons-en. Je voudrais toutefois justifier cet état de choses.

Lorsque la direction de la SSR et les PTT ont proposé aux responsables de la TV scolaire cette initiative, il nous fallait accepter. Dire « oui », parce que, réellement, une avant-première pour les enseignants était souhaitée depuis longtemps. D'accord sur le principe, nous n'avons pu discuter le détail. Il faut admettre que tout ne peut être fait selon nos désirs, et certaines restrictions, à la télévision comme dans les classes, nous contraignent à des solutions de circonstances. Nul n'ignore les exigences financières. Dans le cas présent, elles n'ont guère à y voir. Les impératifs du programme, eux, semblent actuellement empêcher une diffusion à des heures plus raisonnables. Encore qu'en étudiant la possibilité d'utiliser la fin de l'après-midi, on trouverait peut-être... Il est bon néanmoins de remarquer que nous ne sommes pas maîtres, à la télévision, de placer quand bon nous semble nos productions scolaires.

Quant au jour, lui... Eh bien, avouons-le, c'est une erreur de notre part de n'avoir pas contre-proposé un jour moins proche du mardi.

Je tient à signaler un fait important : nous sommes en train de pénétrer dans une phase réellement expérimentale. C'est dire que nous nous lancerons dans des aventures qui seront loin d'être toutes satisfaisantes. Elles auront en commun - du moins je l'espère - le souci de rechercher, d'innover, de proposer. Et ces expériences, qu'on voudra, sinon encourager, du moins nous pardonner, ne seront valables que dans la mesure où les principaux intéressés, les élèves et leurs maîtres, diront ce qu'ils en pensent.

Il vaut mieux aller de l'avant, au risque des faux pas, plutôt que de pratiquer un immobilisme qu'on a su reprocher à notre télévision scolaire.

Pour ce qui nous concerne en ce moment, j'attends ceci : de nombreuses réactions, provenant d'enseignants de toute la Suisse romande. Que chacun s'exprime, disant s'il apprécie l'idée d'une avant-première, critiquant l'heure ou la date si elles ne conviennent pas, et surtout, surtout, n'hésitant pas à proposer des solutions.

Permettez-moi, pour conclure, d'en noter déjà deux :

Des collègues de Moutier nous ont signalé qu'ils ne seraient aucun inconvenient à ce que l'émission soit diffusée, en avant-première, dans l'après-midi du samedi précédent la diffusion dans les classes. Les élèves verraien le sujet quelques jours avant ? Tant mieux, déclaraient nos amis jurassiens.

Qu'en pensez-vous ?

Si l'heure ne peut être déplacée, une diffusion le vendredi soir ne serait-elle pas plus favorable pour une préparation... et une récupération de sommeil !

De toute façon, une modification ne peut être apportée que si on la réclame. A vous de jouer !

Merci.

*Robert Rudin
télévision scolaire
Case postale
1211 Genève 8*

Il saura lire : quand ? comment ? pourquoi ?

Au moment où un grand effort est fourni pour l'unification des programmes scolaires romands, nous aimerais rappeler quelques problèmes rencontrés par tout enfant abordant la lecture.

Alors que beaucoup d'enfants apprennent à lire d'une manière quasi intuitive, d'autres abordent la lecture avec des réticences plus ou moins grandes ; ce qui nous fait constater qu'il existe un moment favorable à l'apprentissage de la lecture, celui-ci ne coïncidant pas forcément avec l'âge d'entrée à l'école.

On remarque chez l'enfant apprenant facilement à lire :

1. Un bon niveau de langage.
2. Des possibilités intellectuelles et motrices normales pour son âge.
3. Une maturité affective, motif puissant à un intérêt et à un désir présents.

Un bon niveau de langage

L'enfant n'a pu l'acquérir seul ; il en est redébrouillé au premier chef à sa famille, dont le rôle fut prépondérant. On lui a parlé, on lui a beaucoup parlé, on lui a bien parlé : il parle, il parle beaucoup, il parle bien. Et comme on a raison avec lui, il est capable de mettre sa pensée dans un moule verbal cohérent, compréhensible à tous, et de comprendre la pensée d'autrui à travers le langage ; ce qui lui permettra de s'adapter aux explications de l'enseignant dans des domaines nouveaux.

Des possibilités intellectuelles et motrices normales pour son âge

La lecture implique des mises en relation, des efforts de mémoire, bref, une discipline mentale qu'on ne peut demander d'emblée à un enfant subdoué : il est inutile de vouloir le faire lire tant que son intelligence ne lui permettra pas

d'intégrer le sens du langage écrit ; pour cet enfant, il faudra attendre le moment favorable, et occuper ce temps d'attente par des exercices préliminaires systématiques qui tiendront compte d'une évolution lente et personnelle.

La lecture à haute voix impose aussi la nécessité de coordonner le mouvement de l'œil avec les mouvements des organes phonateurs, et cette coordination exige de l'enfant une certaine intégrité sur le plan de la motricité générale. (Mais nous touchons là des problèmes très particuliers qui pourraient être mis en relation avec d'autres problèmes — infirmité motrice-cérébrale, surdité, dureté d'ouïe, etc. — que nous n'avons pas à traiter ici.)

Dans le cas d'enfants qui ne maîtrisent pas la prononciation correcte de certains phonèmes, on ne pourra bien sûr pas leur demander de les lire, mais de les désigner, afin de s'assurer qu'ils les différencient correctement des autres, et les associent aux graphies correspondantes.

Une maturité affective, motif puissant à un intérêt et à un désir présents

Il semble évident de dire que l'enfant doit avoir envie de lire pour apprendre à lire. Et c'est à la famille que revient le rôle primordial de motiver ce désir avant l'entrée à l'école, par l'exemple : par le respect du livre lu dans la tranquillité et dans l'attention, par la lecture à l'enfant de textes à sa portée, et par la valeur de promotion attachée à la possibilité de devenir indépendant dans son contact avec le livre.

L'enfant a dû se lâcher pour marcher, chacune des étapes de ses découvertes a exigé de lui un saut dans l'inconnu et un effort librement et joyeusement consentis : la lecture lui demandera aussi cette preuve de maturité croissante ; il ne pourra pas la donner s'il est traité en tout petit à la maison, protégé, et jamais frustré.

Si la famille a donc un si grand rôle à jouer dans l'éducation du caractère de l'enfant (et nous passons sous silence les cas graves de caractère et de comportement qui gênaient l'apprentissage de la lecture, même si les autres conditions sont réalisées), l'enseignant peut en recevant cet enfant bien disposé, grandir encore son intérêt ou au contraire le décourager en exigeant de lui des exercices dépersonnalisants et dont l'enfant ne comprend pas le sens.

Si la famille prépare ainsi l'enfant sur le plan du langage, de la motivation, elle est en droit de demander que l'école apporte un enseignement basé sur la réflexion.

L'enseignant doit avoir pensé à ce que signifie exactement l'acte de lire, sous ses aspects de symbole (langage), de convention arbitraire (signes orientés, direction de la lecture, organisation temporo-spatiale) et de communication (réception d'un message et sa compréhension).

Il doit également connaître les possibilités psychologiques et intellectuelles à un âge donné, et la marge d'écart personnelle à chaque enfant dans le rythme des acquisitions.

De cette réflexion découle une méthode choisie non par engouement, mais parce qu'elle tient compte de ces divers aspects ; son application en reste souple, d'autant plus souple, que l'enfant doit être amené à accepter de nouvelles disciplines parfaitement arbitraires et conventionnelles ; plus fortes seront la personnalité et la richesse intérieure de l'enfant, plus grandes seront parfois sa résistance et ses fantaisies.

Si l'enseignant a pris la peine d'informer les parents de la méthode de son opportunité, ils chercheront certainement à le soutenir dans son effort, et cela dans l'intérêt de l'enfant, sécurisé par cette entente ; celle-ci n'est quelquefois pas aisée à tous les parents, qui trouveraient plus facile d'appliquer les méthodes de « leur temps », d'où le désarroi de l'enfant, et peut-être même le point de départ de certaines erreurs spécifiques.

Citons un cas extrême :

Jean-Marc, neuf ans, et d'intelligence normale, ne lit pas encore ; sa mère s'entend dire : « Tranquillisez-vous, ça viendra bien ! » Cette réponse nous paraît ignorer l'importance qu'il y a, pour l'enfant, d'accéder rapidement à la compréhension du livre.

Ce serait porter préjudice à l'école que de réduire son rôle au seul apprentissage de la lecture... Dans le programme prévu, la lecture n'occupe qu'une très petite place, et pourtant elle est la pierre angulaire sur laquelle repose tout l'édifice du savoir scolaire. Ne pas s'ingénier à faire acquérir la lecture à un enfant en un temps minimum, c'est lui défendre d'accéder à des disciplines qui élargiraient ses connaissances (littérature, histoire, géographie), et même perturber pour lui l'acquisition d'autres notions de base (arithmétique).

Nous n'insisterons jamais assez sur le fait que la lecture n'est pas une fin en soi ; elle est une porte ouverte, elle est un instrument de culture.

Donc, l'enseignement de la lecture qui viserait à une seule maîtrise technique sans se préoccuper de l'intégration du sens du texte serait un enseignement erroné.

Si la lecture est un instrument de culture intellectuelle, l'orthographe, elle, est une preuve de cette culture, ce qui montre bien l'antériorité nécessaire de l'apprentissage de la lecture par rapport à celui de l'orthographe.

C'est ainsi qu'un enseignement de la lecture qui combine par sa présentation (mots découpés en syllabes orthographiques) l'exercice de lecture avec un exercice d'orthographe nous paraît dangereux, car le niveau favorable pour l'apprentissage de la lecture se place bien avant le moment des exercices qu'implique le respect de l'orthographe sous ses formes phonétiques, d'usage, et grammaticale.

Le même souci de réflexion qui a guidé le choix de la méthode de lecture devra amener le choix de celle de l'orthographe. En effet, à moins qu'il ne soit doté d'une mémoire visuelle extraordinaire, on ne peut demander à l'enfant d'intégrer pour son usage personnel les difficultés orthographiques d'un texte qu'il aura pourtant lu facilement et avec intelligence.

Nous nous promettons, dans un prochain travail, d'aborder le problème de l'orthographe, instrument social et facteur d'épanouissement de la personnalité dans le domaine professionnel.

En conclusion, il nous paraît important d'insister sur un fait qui ressort de ce que nous avons dit plus haut : dans le cadre d'un enseignement collectif, même basé sur d'excellentes méthodes pédagogiques, certains enfants ne peuvent avancer. Nous souhaitons donc des enseignants un dépistage rapide des cas leur semblant douteux : une rééducation hâtive évite les effets négatifs d'une attente débouchant souvent sur une psychologie d'échec.

Nous souhaitons, d'autre part, que les parents, tout en faisant confiance à l'enseignant, suivent de près l'évolution de leur enfant afin de prendre eux-mêmes parfois la décision de l'amener à la consultation spécialisée. Ainsi, parents, enseignants, médecins, psychologues, logopédistes, se sentant solidaires, œuvrent ensemble pour l'intérêt de l'enfant !

*Marlise Brunner, Jocelyne Buttet, Gisèle Gehret,
Géraldine Petit, Françoise Ryser-Daniélou,
logopédistes et candidates en logopédie.*



L'avenir est entre leurs mains



Si

*Si tu veux voir détruit l'ouvrage de ta vie
Et sans dire un seul mot te mettre à rebârir,
Ou perdre en un seul coup le gain de cent parties
Sans un geste et sans un soupir...*

*Si tu peux supporter d'entendre tes paroles
Travesties par des gueux pour exciter des sots,
Et d'entendre mentir sur toi leurs bouches folles
Sans mentir toi-même d'un mot ;*

*Si tu peux rester digne en étant populaire,
Si tu peux rester peuple en conseillant les rois,
Et si tu peux aimer tous tes amis en frère,
Sans qu'aucun d'eux soit tout pour toi ;*

*Si tu sais méditer, observer et connaître,
Sans jamais devenir sceptique ou destructeur ;
Rêver, mais sans laisser ton rêve être ton maître,
Penser sans n'être qu'un penseur ;*

*Si tu peux être dur sans jamais être en rage,
Si tu peux être brave et jamais imprudent,
Si tu sais être bon, si tu sais être sage,
Sans être moral ni pédant ;*

*Si tu peux rencontrer Triomphe après Défaite
Et recevoir ces deux menteurs d'un même front,
Si tu peux conserver ton courage et ta tête
Quand tous les autres la perdront,*

*Alors les Rois, les Dieux, la Chance et la Victoire
Seront à tout jamais tes esclaves soumis,
Et, ce qui vaut mieux que les Rois et la gloire,
Tu seras un homme, mon fils.*

Rudyard Kipling.
(trad. André Maurois)

Tribune libre

Le Comité central de la SPR a pris connaissance du communiqué remis à divers journaux par notre collègue Marcel Robert, de Neuchâtel, qui se plaint qu'on lui interdise d'entrer dans sa classe en dehors des heures d'école. M. Robert souhaitant que son point de vue soit aussi publié dans l'*« Educateur »*, nous ne saurons lui refuser le droit d'expression. Si l'attitude intransigeante de notre collègue et son opposition ouverte à ses supérieurs ont conféré au conflit un tour personnel que nous regrettons vivement, nous sommes en revanche pleinement d'accord avec lui quant au fond du problème : un instituteur doit avoir libre accès à sa propre classe en dehors des heures de cours officielles. Cette marque de confiance lui est d'ailleurs accordée dans un grand nombre de classes romandes sans qu'il en soit jamais résulté d'incidents fâcheux.

Le CC de la SPR.

Savez-vous qu'un instituteur — de Neuchâtel par exemple — n'a aucun pouvoir de gestion sur l'école qu'il anime, qu'il n'a même pas le droit (ou la clé) pour entrer et travailler dans « son » collège en dehors des heures de classe ?

Savez-vous qu'à Serrières le concierge peut **refuser** l'accès de sa classe à un instituteur ? (Le samedi après-midi, le dimanche, pendant les vacances.)

Savez-vous que les techniques modernes d'enseignement exigent une longue préparation, des heures de travail que l'enseignant ne peut pas toujours faire à domicile puisque tout son matériel est dans sa classe ?

Savez-vous que, depuis plus d'une année, je revendique ce **droit d'accès** et que les autorités scolaires dont je dépendais me l'ont toujours refusé, précisant que je dois me plier à « une discipline et des règles destinées à maintenir les écoles en bon état d'entretien » ?... Un instituteur serait donc un adulte irresponsable, incapable d'éteindre une lumière ou de verrouiller une porte... bien que diplômé, responsable de l'éducation d'une classe de 30 enfants !

Savez-vous que, en désespoir de cause, je me suis fait faire une clé Yale du collège de Serrières et que j'en ai averti les autorités ? Mais le directeur des bâtiments publics de Neuchâtel, M. J.-Cl. Duvanel, loin de répondre au dialogue que je demande, m'écrivait le 18 janvier dernier :

« Pour éviter toute discussion (...) nous vous serions recon-

naissants de bien vouloir nous faire parvenir cette clé (...) à l'Hôtel communal. »

J'ai répondu en demandant une entrevue, mais :

Savez-vous que, loin de m'accorder cet entretien, la direction des bâtiments de la ville a **fait enlever** la serrure Yale afin que je ne puisse plus entrer dans « mon » collège sans la surveillance du concierge... remettant ainsi en service l'ancienne serrure et l'ancienne clé d'une demi-livre ?

Ce n'est pas tout.

Savez-vous que M. J.-Cl. Duvanel n'a trouvé aucun inconvénient pour mettre à la disposition du « Student club », groupe d'étudiants étrangers et mineurs, un local de réunion situé sous la salle de gymnastique qui est une annexe au collège primaire ? Savez-vous que ces jeunes étudiants peuvent quitter ce local **quand ils le veulent** ? Ils ne s'en privent d'ailleurs pas, prolongeant leurs soirées récréatives jusqu'à 1 ou 2 heures de la nuit, buvant et braillant au mépris du sommeil des voisins qui s'en sont déjà plaints à plusieurs reprises, détériorant les aires de jeu du collège...

Savez-vous enfin que mon cas n'est pas unique et que la majorité du corps enseignant primaire de Neuchâtel revendique aussi ce **droit au travail** ? Il est déjà accordé à nombre d'enseignants d'autres villages ou villes suisses et jamais aucun collège n'en a subi de dépréciations pour autant.

A Serrières, je me suis à nouveau fait faire une clé, pour l'ancienne serrure. Si l'on entrave désormais l'accès à « mon » collège, de quelque façon que ce soit, je me verrai obligé, dans un premier temps, **d'occuper ma salle de classe** après l'école, jusqu'à ce qu'on veuille bien accepter la discussion.

Comment un pasteur ou un curé réagirait-il si l'accès à son église dépendait de son concierge ?

Notre école neuchâteloise s'est réformée dans ses méthodes et dans ses programmes. A cette évolution des techniques d'enseignement doit correspondre une mutation psychologique au niveau administratif. L'application de la réforme scolaire n'est pas possible tant que l'enseignant doit obéissance à une réglementation désuète ou... à son concierge !!! Cette remise en question de la fonction sociale de l'enseignant est inévitable. Pourra-t-elle se faire calmement, démocratiquement ? La révolte est-elle inévitable ?

L'école aux écoliers... et aux éducateurs !!!

M. Robert,
Neuchâtel - Collège de Serrières.

le dessin

organe de la
SOCIÉTÉ SUISSE DES MAITRES DE DESSIN

Paraît six fois l'an en supplément de l'« EDUCATEUR »

édition romande
de ZEICHNEN UND GESTALTEN
neuvième année

4

Rédacteur: C.-E. Hausammann
Place Perdtemps 5 1260 Nyon

Faust au Théâtre de marionnettes

A part une théâtrale et des démonstrations des différentes disciplines qui ont illustré l'inauguration du nouveau collège cantonal de Schaffhouse, on a compté quelques représentations par marionnettes du « Docteur Faust » auxquelles ont activement participé les spectateurs.

Maître d'allemand et maître de dessin s'en étaient partagé la mise en scène. L'excellente collaboration d'une classe de troisième du collège classique en a assuré la réussite. Les lignes suivantes doivent montrer la part faite au dessin.

Le grand nombre des figures, dix-sept, y compris les démons et le dragon, a exigé de les diviser en deux groupes aux caractères optiques différents. D'une part huit figures en ronde-bosse ; de l'autre, pour le dragon et les démons, des silhouettes découpées dans du bois croisé et montées sur hampe. Ce système a permis de faire entrer simultanément en scène sept de ces émanations de l'enfer, malgré l'espace fort exigu. Pour compenser l'absence d'une troisième dimension, ces démons furent somptueusement décorés à la peinture avec enrichissement de fourrure, de paillettes, de feuilles métalliques de couleur, ce qui leur donnait un aspect incorporel sans qu'ils paraissent à l'œil indigents à côté des vraies marionnettes.

Méphisto, qui apparaît au début avec la troupe des démons, puis après son pacte avec Faust dans

la peau d'un humain, exigeait d'être traité dans les deux manières, silhouette et marionnette. Seul le dragon, la plus grande des figures était un hybride des deux types : il portait une tête modelée et déployait une aile en direction du public.

Chaque élève de la classe précitée était responsable de la réalisation de l'un de ces personnages qu'il avait appris à connaître dans les leçons d'allemand. Tenant compte des indications du texte, les complétant des trouvailles de son imagination, il commençait par composer un projet peint en grandeur nature (environ 45 cm). Pour les huit marionnettes, ce projet était complété d'un dessin du profil.

Sur le plan technique, c'est la construction des têtes des personnages et du dragon qui a présenté le plus de difficultés. On a choisi la démarche suivante : Sur le noyau d'argile comprenant aussi le cou (et la gorge pour la duchesse de Parme), poser une couche de bandelettes de papier ramolli dans l'eau (largeur : 1 cm). Cette couche, la recouvrir de quatre autres fixées avec de la colle « Poisson ». Laisser sécher, le papier seulement, pendant une semaine entière. Ou pour aller plus vite, exposer la tête pendant une demi-heure au courant chaud de deux « fœhns » perpendiculaires. Avec un couteau tranchant, partager les têtes en deux, comme une noix. En retirer l'argile. Rajuster exactement les deux moitiés en renforçant le cou avec un petit tube de carton assez large pour y glisser facilement le doigt et s'évasant suffisamment à la hauteur des



Le duc de Parme : projet, réalisation.



La duchesse de Parme : projet, réalisation.

épaules pour retenir les vêtements. Ajouter deux à trois couches de papier journal (non imprimé) et accentuer le modelé. Laisser complètement sécher. On peut peindre directement sur ce papier, mais l'éclat des couleurs est rehaussé si on l'imprime d'abord avec une couche de dispersion. Terminer avec une couche de « Fondur » qui, tout en protégeant les couleurs de l'eau, assure à la tête une dureté étonnante. (Remarque : masques ou reliefs peuvent être exécutés de façon analogue avec beaucoup plus de facilité que les têtes !)

Les costumes ont été cousus à la maison par les filles de la classe.

La représentation a encore posé quelques problèmes acoustiques et optiques. Par exemple, à la cour de Parme après que Faust ait été remplacé par Méphisto, celui-ci doit donner des preuves de son pouvoir : il promet à la duchesse de lui montrer d'illustres disparus. Elle lui demande, entre autres, l'apparition du roi Salomon, puis de la Belle Hélène... Pour cela, nous avons réalisé les portraits de ces cinq revenants en Néocolor sur papier et en avons tiré des diapositives qui ont été projetées depuis les coulisses contre la gaze formant le fond de la scène. Cela donnait aux spectateurs qui ne soupçonnaient rien vraiment la surprise d'une apparition immatérielle.

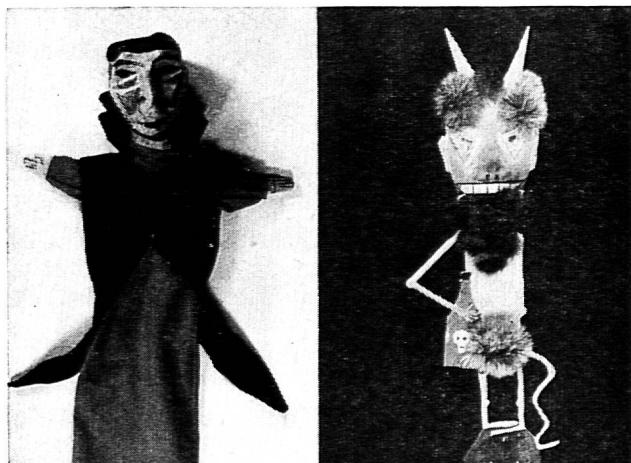
Albert GERSTER, Schaffhouse



Kasperle.



Faust et Wagner en conversation.



Méphisto : homme, démon.

L'aquarelle dans les classes secondaires (primaires supérieures)

La gouache (couleur couvrante) a pris un tel essor dans les écoles publiques qu'on n'y rencontre presque plus la pratique de l'aquarelle, pourtant exclusive naguère, vu les difficultés rencontrées par nos élèves du degré supérieur à maîtriser une matière aussi subtile. Malgré la meilleure volonté, ils n'arrivent pas à réaliser des travaux pourtant typiquement

justifiables de cette technique. Par suite d'apports trop minces ou trop épais de couleurs trop liquides ou trop sèches, par suite de surcharges malencontreuses, de liserés durs bordant les surfaces, de corrections inconsidérées les résultats prennent vite mauvaise mine et réduisent bientôt à néant l'enthousiasme le plus vif.

La première difficulté provient du support qui dans l'aquarelle joue un rôle de couleur et participant ainsi à l'élaboration du tableau doit essentiellement



concourir à maintenir le plus longuement possible la qualité des couleurs à travers leur transparence. La mesure des exigences est ainsi vite atteinte et dépassée. Cela oblige donc le maître à poser dès

le début le problème de telle manière qu'en tout temps le nombre des difficultés techniques reste surmontable. Dans n'importe quel domaine de l'enseignement du dessin, comme dans n'importe quel travail en classe, la bonne méthode consiste à avancer à petits pas, à progresser du plus facile au plus difficile selon un programme soigneusement établi. Ainsi aussi de la peinture à l'aquarelle. C'est pourquoi on ne prendra pas la boîte d'aquarelle pour initier l'élève aux problèmes de la couleur (gouache et crayon sont préférables) mais seulement quand il se sentira familier avec celle-ci, quand il aura son pinceau bien en main et qu'il sera assez réceptif pour comprendre que l'aquarelle donne d'autres

tons que la gouache. Il saura alors en tirer la pure résonance qui la caractérise.

Les quelques clichés ci-joints illustrent quelques étapes d'une série progressive proposée à une classe supérieure de filles de 14-15 ans. Cette étude a demandé vingt-cinq heures : c'est le temps qu'il faut compter au minimum pour cet apprentissage.

1) Maniement du pinceau, peinture par tache, élaboration d'une forme plane ; expérience de la transparence.

Consigne : Crée des figures en forme de tache (ronds, ovales, gouttes, carrés, rectangles, etc.) et dispose-les en ligne. Une seule couleur (nuancée).

2) Mélange des couleurs sur la palette, support.

Consigne : Etablis dans les mêmes formes une série de rouges (ou bleus, etc.) différents et relie-les entre elles par des éléments appropriés.

3) Espaces épargnés.

Consigne : Etablis plusieurs gammes semblables à celle de l'exercice précédent, en accordant leurs couleurs. Relie-les entre elles par des éléments appropriés.

4) Apport saturé sur une surface transparente.

Consigne : Sur deux rouges différents, pose en les accordant trois taches saturées qui s'enchaînent.

5) Superposition de couches différentes.

Consigne : Réalise une composition rythmique de taches couvrant une surface donnée en couleurs d'automne.

Consigne : Réalise une composition de fleurs blanches et de feuilles de couleur.

6) Combinaison des exercices 1 à 5.

Consigne : Compose un tableau sur le sujet « Végétaux sous l'eau ». C'est l'occasion de montrer des aquarelles de maîtres connus, et de les expli-

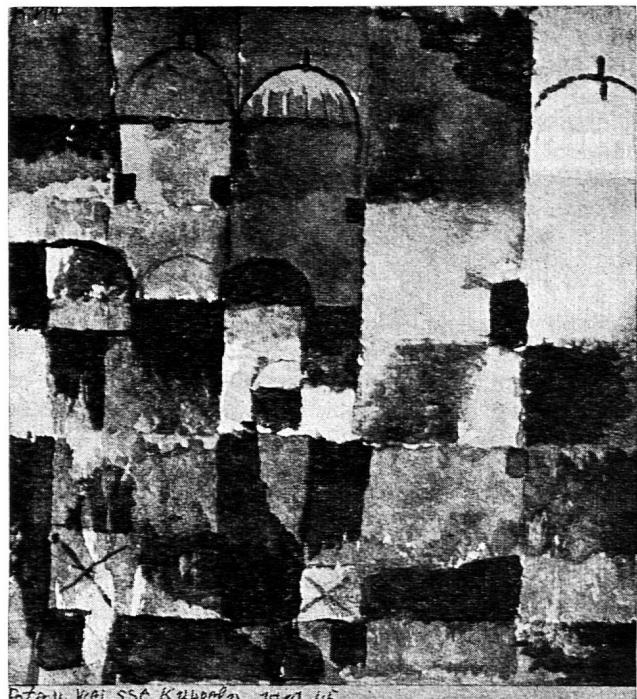
quer. Dans le cas présent on a présenté Klee, Macke, Bissier, et quelques autres.

7) Coloriage à l'aquarelle.

Consigne : Colorier des rameaux ou des plantes fleuris. Composition esquissée au crayon.

Format : 35 x 13 cm.

Willi KOBELT, Rapperswil



Paul Klee, « coupoles rouges et blanches », aquarelle 15,5 × 14 cm., 1914.

Livre utile

L'INTÉGRATION DE L'ÉDUCATION PLASTIQUE ET ARCHITECTURALE DANS UN PREMIER CYCLE DE CULTURE GÉNÉRALE

Document de recherche pédagogique édité par le groupe de travail N° 4 de la Commission de réforme de l'enseignement de l'architecture (Paris 1968).

C'est encore un document dont l'intérêt est évident dans l'optique des réformes de structure scolaire qu'il faut présenter ici. Les critiques portées sur l'enseignement des arts plastiques dans les lycées et collèges peuvent, en partie, s'étendre à notre organisation. Mais surtout ce qui est intéressant, c'est de voir comment les responsables de l'organisation des études d'architecte envisagent l'initiation de la population scolaire à la compréhension de l'architecture. Rien mieux que quelques citations piquées au cours des 150 pages d'un texte magistralement rédigé par M. Henri Charnay, ne pourra suggérer l'esprit de cette étude.

« L'homme, saturé de sollicitations sensorielles, refuse de se laisser prendre dans une tension insupportable. Il se défend biologiquement par une sorte

d'INATTENTION A LA FORME. Satisfait dès qu'il a vu à peu près de quoi il s'agit, il s'accorde d'une IDENTIFICATION SUPERFICIELLE. Dès lors, par un penchant inévitable, la première explication est la bonne. Il ne cherche pas à assurer sa pensée, et se laisse vivre dans une atonie intellectuelle, dans une INDIFFÉRENCE A LA CAUSALITÉ.

» Inattention à la forme, identification superficielle, indifférence à la causalité, ce sont les trois degrés du mal perceptif contre lequel l'acte éducatif doit AFFINER L'ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT, afin de redonner à l'esprit humain sa prise millénaire sur l'objet.

» Mais il faut une motivation pour restaurer le pouvoir d'attention du monde. « Il faut que l'homme sache pourquoi il donne un coup de pioche », pourquoi il donne un coup de crayon.

» La réforme de l'éducation artistique dans le second degré commencera quand on ouvrira l'esprit des élèves à l'architecture pour montrer que chacun peut et doit participer à l'action collective, dans la ville, dans le site, partout.

» Nous devons éduquer la perception et l'observation par des exercices qui engagent ensemble ces deux modes de saisie du réel.

» L'éducation des aptitudes (perception — observation — imagination — organisation) requiert des exercices gradués, qui engagent l'être avec des références enrichies. On n'éduque pas directement l'aptitude à la créativité, ni l'aptitude à l'organisation, mais on peut entraîner à l'analyse.

» Nous avons montré comment pour ANALYSER l'environnement, il faut maîtriser les techniques de l'OBSERVATION. Nous voulons montrer comment pour ORGANISER l'environnement, il faut maîtriser les techniques de l'EXPRESSION.

» Nos élèves ont une existence diminuée faute d'apprendre les techniques d'expression qui les inciteraient à mettre en acte leurs intentions. LEUR COMPORTEMENT EST APPAUVRÉ. Ils ont peu de choses à dire parce qu'ils ne reçoivent pas les outils de l'expression.

» On peut aussi ne rien dire en écrivant très bien. C'est alors une technique maîtrisée qui brille par elle-même, une forme vide. Il faut que la vie entre en nous par l'observation sensible et l'expérience intensément vécue... La spontanéité se discipline dans l'acte raisonné qui organisera l'intention en FORME COMMUNICABLE, verbe ou matière. Dialetique du spontané et du raisonné, l'expression créatrice transmet la VISION du créateur ou de l'organisateur.

» Tout processus éducatif commence nécessairement par une PÉDAGOGIE DE L'EXPRESSION : apprendre à l'étudiant à s'exprimer dans différents modes afin qu'il manifeste son existence. L'aide de l'enseignant consiste à offrir des moyens d'expression par lesquels la spontanéité s'affirme dans une forme comprise et ressentie par la société.

» Mais la manière de s'exprimer est la manière d'être et d'agir. La pédagogie de l'expression révèle le comportement. Elle est une pédagogie du comportement.

» Or ce comportement, pleinement affirmé, fait apparaître l'unicité d'une personnalité qui peut alors

découvrir sa voie d'élection dans une certaine orientation. La pédagogie du comportement devient une PÉDAGOGIE DE L'ORIENTATION.

» Le programme d'éducation plastique et architecturale puise ses exercices dans le fond des autres disciplines. Comment dès lors délimiter un secteur spécifique de cette éducation ?

» Si elle n'a pas de frontières précises sur le plan des matières, elle en a sur le plan de l'esprit :

- elle ne prépare pas directement des spécialistes,
- elle convient à tout individu de la société moderne,
- elle donne le pas à l'intuition sur la démarche analytique,
- elle est le support sensible des sciences du développement et de l'environnement,
- elle est tout simplement LA CULTURE GÉNÉRALE, objectif commun de toutes les disciplines.

» On ressent à quel point cette culture de notre temps devrait être à la base de la formation de tout étudiant, à quelque faculté qu'il appartienne. »

Si certaines des citations qui précèdent concernent uniquement les écoles du second degré, d'autres valent aussi pour le premier cycle des classes d'architecture. On ne s'arrêtera pas ici aux réflexions consacrées uniquement à cet enseignement. Et pourtant il suffirait d'y remplacer bien peu de mots pour qu'elles s'adressent à tout notre enseignement, et pas seulement à celui du dessin. On conclura par la citation d'un autre membre de la commission, M. Cougnot :

« Lorsque l'enseignement scolaire aura redonné toute leur place aux qualités d'imagination et de créativité, lorsque l'élève aura manifesté sa personnalité dès le secondaire, le problème de l'orientation ne se posera plus dans les mêmes termes. A la sélection succédera l'orientation judicieuse permettant la meilleure utilisation de chacun. »

Document à méditer, on le voit.

Ceh.

Appel

Bâtiments scolaires récents

Sur désir de M. Hans ESS, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, je prépare une étude sur l'intégration des œuvres d'art dans les bâtiments et complexes scolaires. Les résultats de cette étude seront publiés, au moins dans la « Schweizerische Lehrerzeitung », en vue d'orienter et de conseiller les autorités civiles et scolaires ainsi que le personnel enseignant.

Dans une première partie seront exposées des idées générales sur l'importance du facteur artistique lors de la construction d'édifices scolaires, tant sur les plans pédagogique et esthétique que fonctionnels et architecturaux.

Dans une seconde partie, j'aimerais présenter par de nombreux exemples concrets les plus récentes réalisations suisses, de toutes les régions du pays. En vue de réunir la documentation nécessaire, je prie MM. les Présidents de Commissions scolaires et les Directeurs d'écoles ou de collèges, ainsi que les instituteurs de me signaler les constructions réalisées au cours des sept dernières années en indiquant si possible l'adresse des architectes et celle des artistes appelés à les décorer. Je leur serais très particulièrement reconnaissant pour tout autre renseignement,

plaquette d'inauguration et photographies en particulier. Par avance, je les remercie vivement de ce qu'ils accepteront de faire pour répondre à cet appel.

H. Nater

Florastrasse 11 — 8570 WEINFELDEN

Communiqués

Assemblée générale de la SSMD

Samedi 5 et dimanche 6 octobre à Lucerne. Inauguration de l'exposition itinérante « L'Homme ».

Assemblée générale de la SSPES

Vendredi 15 et samedi 16 novembre à Baden.

Comité de la Section genevoise

Président : François GRESSOT, 35 ch. des Pâquerettes, Petit-Lancy — Vice-président : Jean-Jacques FIORINA — Secrétaire : Jacques LANGENBACH — Trésorière : Mme Josette REGAMEY — Liaisons : Maurice WENGER.

Maturité artistique à Genève

Une information de presse annonce l'ouverture dans le cadre de l'enseignement secondaire genevois d'une section préparant à une maturité artistique (musique, peinture, art dramatique). Cette nouvelle exemplaire est d'un intérêt tel que nous pensons présenter en détail cette institution dans un prochain numéro.

L'école suisse de Bogota (Colombie) cherche pour le début de l'année scolaire, c'est-à-dire le 1^{er} octobre 1968 :

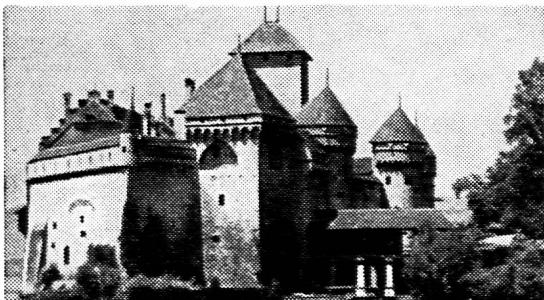
- 1 maître de français (bachot supérieur)
- 1 maîtresse primaire 1^{re} et 2^e classes
- 1 maîtresse primaire de la 3^e classe à la 5^e classe
- 1 maître d'allemand (primaire et secondaire)
- 1 maître de musique (chant et instrument)

L'enseignement se donne en français.

La préférence sera donnée aux candidats suisses de langue maternelle française. Les candidats suisses-allemands possédant bien le français peuvent aussi postuler.

La durée minimum de l'engagement est de deux ans. Admission à la caisse de pensions du personnel fédéral. Bon salaire.

Des renseignements complémentaires seront fournis, sur demande écrite, adressée au secrétariat du Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger, Alpenstrasse 26, 3000 Berne. A la même adresse devront être envoyées les candidatures accompagnées de curriculum vitae, de copies ou photocopies de certificats, de photo et de liste de références.



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux

Entrée gratuite
pour les écoles primaires officielles suisses
et pour les écoles secondaires vaudoises.

La perle des restaurants
au bord du lac

Beau-Rivage

Neuchâtel
Tél. (038) 54765 Parking

Membres du corps enseignant, vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage

Lausanne

L'heure de plaisir...

La journée de soleil...

Des vacances profitables...

Conditions spéciales

faites aux élèves accompagnés de l'instituteur



La communication la plus rapide et
la plus économique entre Ouchy et les
deux niveaux du centre de la ville.

Les billets collectifs peuvent être
obtenus directement dans toutes les
gares ainsi qu'aux stations L-0
d'Ouchy et du Flon.



Pour vos courses scolaires, mon-
tez au Salève, 1200 m., par le
téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)
au terminus du tram No 8 Genève-
Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les
Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux
pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront
donnés au : Téléphérique du Sa-
lève - Pas de l'Echelle (Haute-
Savoie). Tél. 38 81 24.

CINÉMA

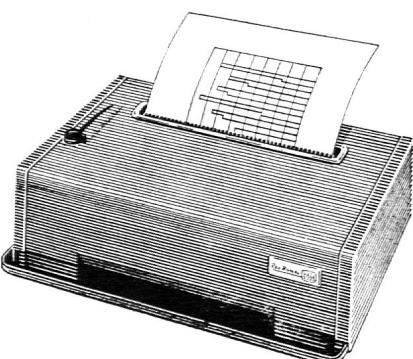
A vendre, à prix très avantageux, projecteurs 16 mm
sonores, utilisés quelques heures. Occasions uni-
ques. S'adresser au bureau du Journal ou tél. (032)
2 84 67 (heures des repas).

imprimerie

vos imprimés seront exécutés avec goût
**corbaz
sa**

REX-ROTARY 3000

Cette machine à thermocopier sans produits chimiques fournit en quelques secondes des copies sèches ou des masters prêts à l'emploi pour duplicateurs à alcool.



Agence générale:
Eugen Keller & Co AG
Monbijoustrasse 22
3000 Berne
Téléphone 031 253491

BON ED
Envoyez sans engagement documentation complète du Rex-Rotary 3000.
Nom: _____
Adresse: _____

auberge

Nos bonnes spécialités de campagne
Les vins de la Ville de Lausanne
Salles pour sociétés et écoles
GLUNTZ Pierre Tél. (021) 91 61 04
(pour décembre, prix spéciaux pour écoles)

du chalet-à-gobet

L'école professionnelle commerciale de Payerne

met au concours un poste de

maître permanent

d'allemand, de français et éventuellement d'autres branches pour les apprentis des professions commerciales (banque, administration, commerce et vendeurs/vendeuses).

Titre exigé : Licence ès lettres, HEC, brevet de maître de classes supérieures ou titre équivalent.

Traitements : Selon classification du statut des fonctions publiques du canton de Vaud.

Entrée en fonction : fin août ou date à convenir.

Délai d'inscription : 15 juillet 1968.

Demandes de renseignements et d'envoi du cahier des charges et offres avec curriculum vitae, certificats et références, sont à adresser au Directeur de l'Ecole, **M. Jean-Pierre Thiébaud**, Avenue Général-Jomini 12, 1530 PAYERNE. Tél. (037) 61 11 52.

La bonne adresse pour vos meubles

Choix de 200 mobiliers du simple au luxe

1000 meubles divers



AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités depuis 15 fr. par mois

Pour vos courses d'école, la région de

Bretaye-sur-Villars

1800 - 2200 m.

vous offre :

un panorama magnifique sur les Alpes françaises, valaisannes, vaudoises et la plaine du Rhône ; de belles excursions et promenades au Chamosaire, Petit-Chamossaire et lac des Chavonnes. Télésiège des Chavonnes et du Chamossaire.

CHEMIN DE FER BEX - VILLARS - BRETAIE